

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU : 5 AVRIL 2016**

**AFFAIRES FONCIERES-URBANISME**

**N° d'ordre : II-1**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme a été engagée afin de modifier le zonage d'une parcelle sise sur le site de l'ancienne école de Ridiny à Portsall (passage de Ue en UHb), et ce afin de permettre la réalisation d'une opération d'aménagement à vocation d'habitat social.

La notification a été adressée aux personnes publiques associées le 8 Janvier 2016. Aucune observation n'a été formulée en retour par ces dernières.

En conséquence, le Maire propose de poursuivre la procédure engagée et de fixer comme suit les modalités :

- L'ouverture d'un registre destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée, mis à disposition du public, à la Mairie de Ploudalmezeau, aux heures et jours habituels d'ouverture, durant un mois, du 27 avril au 27 mai 2016
- Un avis sera publié dans un journal de diffusion départementale (le Télégramme) au moins 8 jours avant le début de la consultation et affiché en Mairie sur les panneaux officiels, dans le même délai et durant la période de mise à disposition.

A l'issue de cette procédure, un bilan sera présenté par le Maire devant le Conseil Municipal, qui délibèrera et approuvera par délibération motivé le projet éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public.

L'Assemblée est appelée à se prononcer sur cette proposition

  
LE MAIRE,  
Marguerite LAMOUR

